

Règlement du concours Jeunes Talents – 23 mai 2015.

Version : 20150321

Préambule

Dans le cadre de Fanf'Harmonies, *le festival des rencontres musicales*, la Fédération Nord – Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France souhaite valoriser et de mettre en valeur les jeunes instrumentistes qui s'investissent par leur travail et leur talent dans la musique. Il a aussi pour but de favoriser **l'audace, l'originalité et le jeu de scène.**

Conditions d'admission

Le concours s'adresse à tout jeune âgé de moins de 20 ans.

L'inscription est gratuite.

Le concours est ouvert à toute personne quel que soit son diplôme, son niveau, son origine (école de musique, fanfare, harmonie, conservatoire, ...). Le candidat doit être membre d'un atelier de pratique collective de toute nature : orchestre junior, quintette, groupe d'amis, ...

Le candidat verse, lors de l'inscription qui se déroulera durant le mois de février, une caution de participation d'un montant de 50 €, par chèque de préférence, dans le but d'éviter des candidatures fantaisistes.

Cette caution sera rendue à tout candidat participant activement aux différentes phases du concours, ou pour tout candidat pouvant justifier d'une cause réelle et sérieuse qui l'ont amené à ne pas suivre l'intégralité des épreuves.

La caution n'est pas demandée pour un candidat qui est membre d'une batterie-fanfare ou d'une harmonie qui participe à Fanf'Harmonies, *le festival des rencontres musicales*.

Ne seront pas considérés comme cause réelle ni sérieuse :

- Absence le week-end de la Pentecôte pour évènement familial prévisible
- Désistement de dernière minute

Contenu du concours

Par définition, le concours s'adresse à tout instrumentiste, quel que soit son instrument.

Afin d'en faciliter le déroulement, le concours est réparti en « majeures » :

- Majeure « instruments de Batterie-Fanfare ou instruments ayant trait à la musique traditionnelle »
- Majeure « instruments d'harmonie »
- Majeure « cordes »
- Majeure « musiques électroniques »

Prix

Chaque majeure auditionnera 5 candidats et donnera lieu à 3 prix :

- 1^{er} prix 200 €
- 2^{ème} prix 100 €
- 3^{ème} prix 75 €
- Bons d'achats pour les autres candidats

Critères d'évaluation

Le jury se prononcera sur les critères suivants de même poids

- Qualité de l'interprétation, en regard de l'expérience du candidat
- Audace et prise de risque (jeu scénique, ...)

Présélection

Une présélection sera organisée de manière à retenir les 5 candidats de chacune des 4 majeures.

A cette fin, chaque candidat publiera une vidéo sur un moyen internet (Youtube, Facebook...) avant le 15 avril 2015 et en avertira la fédération à l'adresse contact@fanfharmonies.fr. Dans cette vidéo le candidat :

- Explique son parcours musical
- Mentionne sa pratique collective : participation active à une ou plusieurs formations de toute nature (orchestre, petit ensemble, ...). Le candidat fournira une attestation de participation active à l'ensemble signée par le responsable de l'ensemble en question, ou fournira tout document (article de presse,...) pouvant faire lieu de justificatif.
- Interprète une œuvre de son choix d'une durée de 5 minutes au maximum

Par ailleurs, le candidat s'inscrit sur le site www.zikensemble.fr.

Il autorise la fédération Nord – Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France à la rendre publique jusqu'au 30 juin 2015.

La présélection est réalisée par la fédération Nord – Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France pour le 30 avril.

Déroulement du concours

Le concours a lieu le samedi 23 mai à 14H au cinéma de la Gare Saint Sauveur

Chaque candidat propose une œuvre de son choix, pour une durée de 3 à 5 minutes. Le dépassement de la durée est éliminatoire.

Sauf avis contraire de l'organisation, le candidat vient avec son instrument.

Les candidats sont tenus de rester au moins durant l'audition de l'ensemble des candidats de leur majeure, sauf si le candidat est membre d'une formation participant à Fanf'Harmonies

Le candidat peut être accompagné, il pourvoit dans ce cas l'accompagnateur et le dispositif musical associé.

Remise des prix

Les candidats s'engagent à participer à la parade le dimanche 24 mai et au final à 17H où le palmarès sera rendu. Un candidat absent ne peut recevoir son prix et est de facto éliminé.

L'ordre de passage est tiré au sort, sauf pour les candidats membre d'une formation participant à Fanf'Harmonies où l'horaire de passage est fixé en fonction des contraintes d'organisation.

Validité du règlement

Le règlement est révisable par la fédération Nord – Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France, sans préavis, jusqu'au 31 mars 2015.

Tout litige sera arbitré par le président de la Fédération Nord – Pas-de-Calais de l'Union des Fanfares de France dans un esprit d'équité et d'impartialité.